

## AURO Pâte alcaline décapante n° 461

*Fiche technique*

### **Nature du produit / Utilisation**

- Pâte alcaline décapante sous forme d'émulsion. Permet de décaper des couches de peinture anciennes; principalement celles constituées de laques à base d'huile, de résine naturelles ou de résine alkyde.
- S'utilise généralement sous forme non diluée; dans des cas exceptionnels, le produit peut être dilué à l'eau.
- La température d'application est de 5°C minimum.

### **Composition**

Eau, \*\*comme savon de potassium, farine de blé, huile essentielle d'orange, huile de lin\*\*, huile essentielle d'eucalyptus, ammoniacale, alcool, citrates, vinaigre de vin. Les produits naturels ne sont pas exempts d'odeurs ni d'émissions. Tenir compte d'éventuelles allergies. Voir la déclaration actuelle sur [www.auro.de/fr](http://www.auro.de/fr).

### **Teinte**

Jaunâtre trouble. Une légère modification de la couleur, au bord du récipient notamment, est sans incidence sur la qualité du produit.

### **Temps d'action par climat normal (20°C/53% d'humidité relative)**

Environ 0,5 à 2 heures suivant le type et l'épaisseur de la couche de peinture à enlever

**Densité:** Environ 1,1 g/cm<sup>3</sup>

**Viscosité:** Pâteux; ne s'écoule pas librement.

**Consommation:** de 0,15 à 0,30 l/m<sup>2</sup> suivant le procédé d'application et l'épaisseur de la couche à enlever. La consommation exacte doit être déterminée sur l'objet à traiter.

**Nettoyage:** Enlever soigneusement les restes de pâte; ensuite, rincer abondamment à l'eau.

**Conservation:** Conserver à l'abri dans un endroit frais et hors de portée des enfants. La durée de conservation dans le récipient d'origine non entamé est d'environ 12 mois.

**Emballage:** Polyéthylène. Les emballages complètement vidés peuvent être éliminés via les collectes sélectives, recyclés ou mis en décharge.

**Élimination des déchets:** Restes liquides: Code-CED 200115; désignation CED: bases.

**Attention:** Ingrédient: hydroxyde de potassium. R35 : Provoque de graves brûlures. Etiquetage/Symbole de danger: Corrosif"C"  
ADR/IMDG/ICAO: Classe 8, N° UN: 1814; Attention! Le produit contient des substances alcalines et est corrosif. Lors de l'application, porter des lunettes de protection et des gants en caoutchouc résistant aux produits alcalins. Protéger les vêtements contre les éclaboussures. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les yeux, la peau ou la muqueuse ont été en contact avec le produit, rincer immédiatement abondamment à l'eau et consulter un médecin dans les plus brefs délais. Stocker hors de portée des enfants. Collecter la peinture décapée dans des récipients munis de fermeture de sécurité. Ces restes de peinture constituent des déchets spéciaux et ne peuvent donc pas être versés à l'égout ou éliminés avec les déchets ménagers. Appliquer le produit à l'aide d'une spatule ou d'un pinceau. Etant donné la corrosivité du produit, utiliser dans la mesure du possible de vieux outils ou des outils résistants à la corrosion. Tenir compte de la fiche de sécurité.

# Conseils techniques d'application

## AURO Pâte alcaline décapante n° 461

### 1. SUPPORTS APPROPRIES

Les laques à l'huile, les laques alkydes ainsi que les laques à base de résines synthétiques et les peintures à dispersion dégradables par les alcalis qui ont été appliqués sur du bois, des matériaux dérivés du bois ou sur des enduits. Ne convient pas pour des laques à base de résines acryliques diluables à l'eau, des laques à base de résines époxy, des laques polyuréthane etc. Attention: pour les bois riches en tanin (comme par exemple le chêne) on peut observer des modifications de la coloration.

### 2. MISE EN OEUVRE

#### 2.1. Préparation du support

- Enlever à l'aide d'un grattoir les zones écaillées, cloquées ou abîmées.
- Les anciennes couches de peinture très lisses doivent être rendues rugueuses. Bien protéger les zones à ne pas décapier en les couvrant éventuellement.
- Lors de travaux de décapage effectués à l'extérieur, bien couvrir le sol et prévoir un dispositif permettant de collecter les résidus résultant du décapage.

#### 2.2. Application de la pâte

- En fonction de l'épaisseur de la couche de peinture à enlever, appliquer au moyen d'un pinceau ou d'une spatule une couche de pâte décapante n° 461 d'une épaisseur de 1,5 à 3 mm tout en respectant les conseils de sécurité mentionnés au recto. Laisser agir le produit pendant maximum 2 heures.
- Ne pas travailler en plein soleil ou à proximité d'une source de chaleur pour éviter le séchage prématuré de la pâte.

#### 2.3. Enlèvement de la pâte et des anciennes peintures

- Après ramollissement suffisant de la peinture, racler vigoureusement la surface à l'aide d'un grattoir ou d'un couteau de peintre.
- Ne pas verser les résidus de peinture à l'égout mais les faire dessécher et les éliminer dans un récipient fermé via les déchets spéciaux.
- En cas de couches de peinture très épaisses ou tenaces, répéter plusieurs fois le processus de décapage.

#### 2.4. Nettoyage du support décapé

Le support débarrassé entièrement des anciennes couches de peinture doit être rincé abondamment à l'eau claire. Ensuite, afin de neutraliser des restes d'alcalis, il convient de faire un rinçage avec de l'eau additionnée de vinaigre.

#### 2.5. Traitement ultérieur

Après neutralisation et séchage complet, après ponçage et dépoussiérage, le support brut peut être traité avec tous les produits AURO appropriés (voir fiches techniques correspondantes). Veiller à la neutralité du support.

Les indications et suggestions figurant dans cette fiche technique sont le résultat de longues années de recherches et d'essais pratiques et poursuivent un but d'information et de conseil. Cela ne dispense pas pour autant l'acheteur ou la personne qui utilise le produit de vérifier si ce dernier correspond effectivement à l'utilisation qu'il souhaite en faire. C'est pourquoi ces indications n'engagent aucune obligation et aucune responsabilité de notre part. Le recours à nos conseils professionnels ne peut donner naissance à un rapport de conseiller à consultant. Cette fiche technique perd sa validité avec la parution d'une nouvelle version. Etat au 15.12.2003 – 24.10.2013.